

**Avis et communications  
de la**

**Direction générale des douanes et droits indirects**

**Avis aux importateurs  
de produits originaires du Panama  
(schéma des préférences généralisées)**

L'attention des importateurs est appelée sur la Décision de la Commission n° 2010/318/UE (JO L 142/2010) admettant le Panama au bénéfice du régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance (SPG+) accordé au titre du Règlement (CE) n° 732/2008.

Ces dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, date à compter de laquelle le Panama est ajouté à la liste des pays déjà bénéficiaires (Note d'information n° 2010/C151/09 (JO C151/2010) de ce régime spécial.